

497. La société pénitentiaire, dominée par les plus forts et les plus menaçants (appelés «caïds» dans le jargon du personnel et des détenus), a quatre objectifs principaux. Bien sûr, il y a d'abord la survie. Ensuite, et sans ordre de priorité, viennent: l'application d'un système de contrôle qui, bien que nous ne puissions pas l'appeler «justice», est une forme rudimentaire de loi en conformité avec les normes des prisons et témoigne d'un grand souci de conserver la solidarité parmi les détenus par l'intimidation, la vengeance et les vendettas; l'obtention ou la production et la distribution d'agréments—habituellement des drogues ou de l'alcool—à la communauté carcérale; et la protection des valeurs élémentaires de la communauté par des ententes avec les autorités du pénitencier dans certains cas, et la résistance ou la subversion dans d'autres cas.

498. Outre les contrastes évidents entre la prison et le monde libre une autre caractéristique mérite d'être soulignée. La société canadienne recherche, entre autres, une valeur qui est, pour nous, politique: la jouissance maximale de la liberté de choisir. La société nous apparaît essentiellement comme étant un cadre aux restrictions légales larges qui offre à ses citoyens une variété presque infinie de possibilités. Les habitants du Canada, libres d'agir avec autonomie, disposent plus ou moins à leur guise de leurs talents, de leur vie et de leur temps. L'époque de la croissance et de l'instruction est en grande partie consacrée à inculquer à chacun la confiance, l'équilibre et le sens de la maîtrise personnelle qui sont indispensables pour profiter pleinement de la liberté.

499. Cependant, ce n'est pas le cas dans une prison. Étant donné que le système ne vise qu'à l'enrégimentation qu'il confond avec la discipline, les orientations tant pratiques que conceptuelles de notre pénologie sont restreintes. Par conséquent, les détenus sont non seulement privés de la vaste gamme de choix dont profite une personne libre mais doivent aussi se conformer à un comportement intentionnellement imposé qui n'offre pas d'autres choix. En plus des restrictions officielles, la structure de l'ordre social des détenus limite encore plus l'autonomie permise.

500. Un détenu a résumé en termes incisifs et avec une franchise étonnante les commentaires de bon nombre de nos témoins à cet égard: «Après avoir passé cinq années dans ce milieu, on se sent comme un automate ou un robot. Après ça, il est trop tard; lorsqu'un homme sort d'ici et se trouve devant une porte ouverte, il attend que quelqu'un lui dise qu'il peut y passer.»

501. Ainsi, au lieu d'accroître l'aptitude des détenus à prendre des décisions autonomes—autrement dit, à administrer leur liberté—les pénitenciers provoquent ce que l'on pourrait appeler une «dépendance institutionnelle». Cela ne fait qu'affaiblir encore plus l'aptitude à régler son propre comportement en faisant les choix permis au sein d'une société, qu'aurait pu avoir un détenu avant son incarcération. Dans la plupart des cas, cette aptitude devait être moins que satisfaisante au départ. Sauf en matière de punition, où nous réussissons très bien, rien dans les pénitenciers actuels ne ressemble même de loin à ce que nous tentons d'accomplir par l'emprisonnement. Tout résultat qui pourrait être conçu comme étant profitable soit aux détenus, soit à toute autre personne, est rendu impossible par les contradictions internes du système.

502. Il semble que nous ayons essayé dans nos pénitenciers, et sans succès: la peur, la manipulation, les mesures arbitraires, l'abus de pouvoir, les conditions abjectes, la réclusion cellulaire, les privations sociales et émotives, les théories de